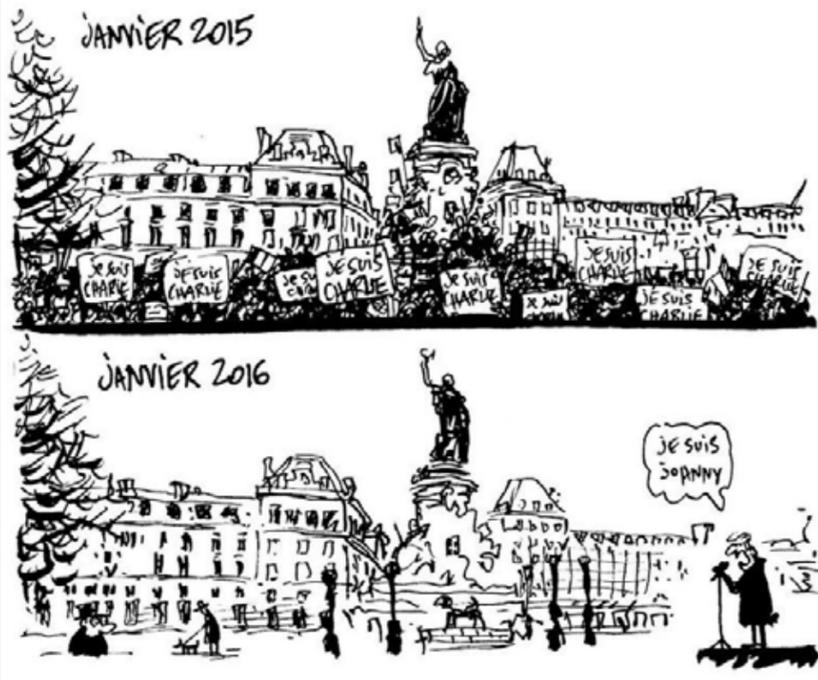


LE KROLL



INTERVIEW EXPRESS

Pourquoi les infirmières interpellent Maggie De Block ?

Les infirmiers des trois communautés ont décidé d'interpeller publiquement la ministre de la Santé et menacent d'entreprendre des actions pour être entendus. Alda Dalla Valle, présidente de la Fédération nationale des infirmières de Belgique (Fnib), explique pourquoi.

L'Union générale des infirmiers de Belgique (Ugib), qui représente 140.000 infirmiers et infirmières, a décidé d'interpeller publiquement la ministre de la Santé publique, Maggie De Block. Alors que la formation doit être adaptée à une nouvelle directive européenne, l'Ugib déplore l'absence de dialogue.



Alda Dalla Valle, présidente de la Fnib. © D.R.

Vous avez décidé d'interpeller publiquement la ministre De Block. Pourquoi ?

Une directive européenne doit entrer en vigueur le 18 janvier ; et la Belgique n'est pas prête. Or, si nous ne nous conformons pas aux règles européennes, les infirmier(e)s diplômé(e)s dans notre pays ne pourront pas travailler dans un autre Etat-membre. La directive exige, d'une part, que la formation comprenne 4.600 heures, pour moitié théoriques, pour moitié pratiques. Or, en trois ans, l'infirmier bachelier reçoit 3.100 à 3.200 heures de formation. D'autre part, la directive impose huit compétences que les infirmiers diplômés en Belgique ne possèdent pas toutes.

Que réclamez-vous ?

Il existe deux filières : le brevet, qui forme des infirmiers A2 ; et le baccalauréat, des infirmiers A1. Le titre est le même - infirmiers en soins généraux - et permet de pratiquer la même liste d'actes ; seul le salaire diffère. C'est l'héritage de l'après-guerre, quand le gouvernement avait mis en place cette double filière pour parer à une pénurie d'infirmiers. Depuis des années, nous proposons que les études de bachelier, allongées d'une année pour atteindre les 4.600 heures de formation, soient les seules à fournir

le diplôme d'infirmier ; que la filière brevet soit supprimée ; et qu'on ouvre une nouvelle filière formant des « auxiliaires de soins ». Mais il faut du courage politique pour changer une situation de fait, qui arrange certains lobbies - l'infirmier A2 coûte moins cher. Et ce courage politique, personne ne semble l'avoir...

Pas même Maggie De Block ?

Nous espérons être écoutés. Mais la ministre veut conserver les deux filières. Et tant pis si les infirmiers A2 ne peuvent exercer qu'en Belgique ! Elle imagine que les A2 seront plus nombreux dans les soins à domicile et dans les maisons de repos. Or, dans ces deux secteurs, les infirmiers auront besoin de plus de compétences, car la durée d'hospitalisation se réduit.

Que vous répond la ministre ?

Elle ne nous a jamais rencontrés, déléguant l'un ou l'autre de ses conseillers pour nous répondre, en substance, qu'elle ne tiendra pas compte de nos remarques et propositions. C'est pourquoi nous avons décidé de l'interpeller publiquement. Et si elle refuse toujours de nous écouter, nous sommes déterminés à entreprendre des actions.

Propos recueillis par D.B.

Les directeurs

- En Fédération Wallonie-Bruxelles, les directeurs ne sont pas gâtés, les multiples tâches à accomplir les éloignent de leur fonction principale : le pédagogique.
- De nombreux rapports mettent en évidence le lien entre temps consacré au pédagogique par la direction et réussite scolaire.
- La Fondation Roi Baudouin dresse un état des lieux et fait d'audacieuses propositions.

Toutes choses égales par ailleurs, il n'y a pas d'école de qualité sans direction de qualité. Ce n'est ni une ministre ni une corporation de directeurs qui l'assure, mais les experts mandatés par McKinsey pour poser un diagnostic complet de l'école francophone dans le cadre du Pacte d'excellence. « Les meilleurs systèmes scolaires, ajoutent-ils, sont ceux où les directions concentrent leurs efforts sur l'amélioration des pratiques pédagogiques des enseignants, l'animation du changement pour améliorer les résultats de tous les élèves et le maintien d'un environnement propice à l'enseignement. »

Dit autrement, la capacité d'une direction à motiver enseignants et élèves influence les performances et peut déjouer les pronostics défavorables liés au profil socioéconomique. Ça, c'est ce qui ressort des premiers travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence lancé par la ministre Milquet. Pourtant, début 2014, alors que personne n'avait encore entendu parler de ce Pacte, la Fondation Roi Baudouin avait déjà vu juste. Soucieuse d'aider à soigner ce malade qu'est l'enseignement francophone - au vu des résultats qu'il produit en tout cas -, elle s'est précisément intéressée au leadership dans les écoles fondamentales et secondaires en lançant un projet « Coaching des directions d'école ». Plutôt que d'interroger des experts en chambre, elle a sollicité ceux du terrain : une cinquantaine de directeurs de tous les réseaux et de toutes les Régions ont participé à un programme d'accompagnement et à des groupes de réflexion. Des groupes fréquentés également par les lobbys du secteur (fédérations d'employeurs, de directeurs et syndicats...), des professionnels de la gestion des ressources et des universitaires. Au terme de deux ans et demi de travail, la Fondation vient de dresser, à l'attention des décideurs politiques, un rapport listant les difficultés du terrain et proposant des recommandations.

1 Cherche du temps, désespéré. Au rayon des constats, le « manque de temps » revient comme une litanie. Les contraintes administratives sont chronophages - plus de la moitié du temps de travail - tout comme, d'ailleurs, la nécessité d'être polyvalent. Un

directeur se transforme tour à tour en spécialiste de la téléphonie, administrateur de commandes, surveillant de chantier, comptable, gestionnaire de conflit... Plus l'école est petite, plus les tâches sont multiples, sans compter la différence de traitement entre réseaux et entre niveaux d'enseignement. Pour faire simple : il y a un gouffre entre les moyens accordés à une petite école libre fondamentale et ceux accordés à une grosse école secondaire du réseau officiel.

2 Manque de moyens à tous les étages. Au rayon « manque », les directions pointent aussi le déficit de

« moyens » pour mettre en œuvre leurs tâches, les projets pédagogiques et l'apprentissage. Ils listent les déficits en matériel informatique, en personnes-ressources d'un point de vue technique, en locaux, en personnel... Le manque de soutien aussi de la part des pouvoirs organisateurs qui, parfois, n'ont aucune connaissance des défis de l'enseignement. « Dans mon PO, ce sont tous des gens de bonne volonté, mais leur connaissance du secteur est très, très limitée », témoigne une directrice.

3 Le statut des profs. Autre proche : le manque d'autonomie dans la gestion administrative (cadre très rigide, très contrôlé) et la gestion du personnel. À cet égard le statut « hyperprotégé » des enseignants est vécu comme un frein à la liberté de recrutement, à l'autorité dont devraient jouer les directeurs, comme un frein aussi à la possibilité d'implémenter des actions ou pédagogies innovantes. « Il est, par exemple, très difficile d'agir contre un enseignant qui arrive systématiquement en retard »,



pistes « Le directeur doit disposer d'un

On l'a dit, les recherches en pédagogie font un lien étroit entre direction de qualité et performances scolaires, à condition toutefois que ces directions se concentrent sur leur leadership pédagogique. À cet effet, la Fondation Roi Baudouin et ses partenaires font une série de recommandations au pouvoir politique. **Salaire et recrutement.** Alors qu'il y a pénurie de directeur, « il est nécessaire de revaloriser la fonction ». Revaloriser financièrement, « l'écart salarial entre enseignant et direction n'étant ni suffisant » ni « aligné avec la charge de travail et les responsabilités qui leur incombent ». Revalorisation aussi via « de meilleures perspectives de carrière, de meilleures conditions de travail, un meilleur soutien et une plus grande reconnaissance ». On pré-

conise au passage de repérer les candidats potentiels, ceux « qui témoignent de capacité de leadership » afin de les préparer. À cet effet, le rapport préconise la constitution de véritables équipes de direction composées de fonctions spécialisées auxquelles le directeur principal délègue une partie de ses responsabilités. Plus innovant, il propose d'ouvrir certaines de ces fonctions à des profils extérieurs venus, par exemple, du non-marchand. **Sélection.** Les compétences requises pour être enseignant ne sont pas les mêmes que pour devenir directeur, souligne la Fondation Roi Baudouin. Aussi, la sélection doit pouvoir se faire sur des critères spécifiques à la fonction : « De solides compétences interpersonnelles et organisationnelles » plutôt que sur la base de l'ancien-

neté ou des brevets acquis. L'entrée en fonction devrait par ailleurs être assortie d'une période de stage plus longue qu'actuellement (4 ou 5 ans au lieu de deux). Dans le même ordre d'idées, les auteurs du rapport s'interrogent : « Les personnes chargées de la sélection au niveau des PO sont-elles suffisamment formées pour ce rôle ? » Et de leur conseiller de prendre l'avis d'experts en ressources humaines. **Formation.** On accède à la fonction de directeur moyennant une formation de 120 heures, comprenant 20 heures en gestion des ressources humaines. Les directions consultées par la Fondation soulignent l'indigence du cursus en la matière. Il faut, considèrent-ils, placer plus fortement l'accent sur le relationnel, la gestion d'équipes, le développement du leadership,

ROSEL
SA ROSSEL ET C^e
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles

Président et éditeur responsable
Patrick Hurbain

Administration générale
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.55.55

Ce journal est protégé par le droit d'auteur, tous droits réservés.
© Rosel & C^e S.A. - Le Soir, Bruxelles, 2011.
Si vous souhaitez copier un article, une photo, une infographie, etc., en de nombreux exemplaires, les utiliser commercialement, les scanner, les stocker et/ou les diffuser électroniquement, veuillez contacter Copiepresse au 02-556.97.80 ou via info@copiepresse.be.
Plus d'infos : http://www.copiepresse.be.

ROSEL ADVERTISING OPEN THE MEDIA

PUBLICITÉ
Rosel Advertising

Annonces téléphonées
Tél. : 02-225.55.00
Fax : 02-225.59.06
annonces.tel@lesoir.be

Annonces
Tél. : 02-225.55.55
Fax : 02-225.59.08
ou 02-225.59.00

Publicité nationale
Tél. : 02-542.10.10
Fax : 02-542.10.11

Prix de vente à l'étranger
France 2,30 €
Luxembourg 1,60 € (en semaine)
2,60 € (le week-end)

Prix de l'abonnement Premium (papier + PDF + accès à l'édition 17h)
29 €/mois soit 1,16 €/jour

LE SOIR

Directeur général et directeur de la rédaction
Jean-Pierre Miranda

Rédacteur en chef
Christophe Berti

Rédacteurs en chef adjoints
Philippe Laloux
François Mathieu
Hubert Vanslembrouck

Rédaction centrale
Tél. : 02-225.54.32
Fax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10
forum@lesoir.be

Courrier des lecteurs
Fax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10
forum@lesoir.be

lesoir.be (internet)
http://www.lesoir.be
Tél. : 02-225.54.32
internet@lesoir.be

Membre de
LENA LEADING — EUROPEAN NEWSPAPER — ALLIANCE

EL PAÍS — LE SOIR — LE FIGARO
LA REPUBLICA — TAGES-ANZEIGER
TRIBUNE DE GENÈVE — DIE WELT